CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2026

VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 9 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 3
Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le mardi 13 octobre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 7 octobre 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président.

Administrateurs présents :
Mesdames Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Agnès VALADIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et non représenté :
Monsieur Stéphane MAZARS
Mesdames Michèle CALMEL et Laura RENIER

Administrateurs excusés et représentés :
Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.066 – EHPAD BON ACCUEIL - PRIX DE JOURNEE DE L'HEBERGEMENT PERMANENT, DE L'ACCUEIL DE JOUR ET TEMPORAIRE – EXERCICE 2027

Considérant le budget prévisionnel Hébergement Permanent de l'exercice 2027 de l'EHPAD BON ACCUEIL détaillé ci-dessous :

		ERRD 2025	EPRD 2027
RECETTES	Groupe1 : Produits de la tarification	1 789 153,12 €	1 853 032,49 €
	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	38 509,63 €	52 300,00 €
	Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	283,86 €	0,00 €
	TOTAL BUDGET HEBERGEMENT PERMANENT	**1 827 946,61 €**	**1 905 332,49 €**
DEPENSES	Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante	436 324,73 €	442 033,26 €
	Groupe 2 : Dépenses du personnel	1 080 815,25 €	1 121 726,81 €
	Groupe 3 : Dépenses de structure	209 491,69 €	218 957,11 €
	TOTAL BUDGET HEBERGEMENT PERMANENT	**1 718 082,23 €**	**1 782 717,18 €**

Les tarifs proposés, pour l'année 2027, sont les suivants :

TARIFS - HEBERGEMENT PERMANENT – ANNEE 2027			Evolution 2026/2027
HEBERGEMENT PERMANENT (journée)	**2026**	**2027 (proposé)**	
Chambre à 1 lit au tarif aide sociale	57,58 €	59,31 €	+3%
Chambre à 1 lit au tarif différencié	-	63,34 €	-

TARIFS - ACCUEIL DE JOUR – ANNEE 2027				
Prestations	**Hébergement**	**Dépendance**		
		GIR 1-2	**GIR 3-4**	**GIR 5-6**
Accueil de jour (EHPAD)				
De 10h00 à 17h30	28,00 €	22,71 €	14,41 €	6,11 €
De 13h30 à 17h30	16,00 €	11,82 €	7,85 €	3,07 €

TARIFS - ACCUEIL TEMPORAIRE – ANNEE 2027			
Hébergement (entre 1 et 90 jours)	**Dépendance ***		
	GIR 1-2	**GIR 3-4**	**GIR 5-6**
64,50 €	** En fonction des tarifs appliqués dans la structure*		

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2027

Libellés	Montants en Euros
Capacité d'autofinancement	0,00 €
Titre 1 : Augmentation des capitaux propres	15 000,00 €
Titre 2 : Augmentation des dettes financières	15 000,00 €
Titre 3 : Autres ressources	0,00 €
TOTAL DES RESSOURCES	30 000,00 €
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	**108 771,59 €**
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	**138 771,59 €**

Insuffisance de financement	32 771,59 €
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	15 000,00 €
Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	91 000,00 €
Titre 3 : Autres emplois	0,00 €
TOTAL DES EMPLOIS	138 771,59 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	**0,00 €**
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	**138 771,59 €**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, par 10 voix pour, approuve les tarifs de l'hébergement permanent, de l'accueil de jour et de l'accueil temporaire de l'EHPAD BON ACCUEIL, qui prendront effet à compter du 1er janvier 2027.

La Secrétaire de séance

Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 22 octobre 2026
Publiée le 22 octobre 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

EHPAD BON ACCUEIL – Budget prévisionnel HEBERGEMENT – Exercice 2027

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES Pour : 10
Contre : -
Abstentions : -

Date de la convocation : le 7 Octobre 2026

Présenté par le Président,
A RODEZ, le 13 Octobre 2026

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Serge JULIEN

Délibéré par l'Assemblée délibérante réunie en session,
A RODEZ, le 13 Octobre 2026

Les Membres du Conseil d'Administration,

M. Cyril BOUSQUET		**Mme Elodie MIQUEL**	Excusée – Pouvoir à M. DESTREBECQ
Mme Michèle CALMEL	Excusée	**M. Michel MIRMAN**	
M. Clovis DESTREBECQ		**Mme Catherine PELAMOURGUES CANITROT**	
Mme Isabelle GARDAI KALB		**M. Brice RAMONDENC**	
Mme Annick GINISTY ANDRIEU		**Mme Laura RENIER**	excusée
M. Serge JULIEN		**Mme Agnès VALADIER**	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.066 : EHPAD BON ACCUEIL - Prix de journée de l'hébergement permanent, de l'accueil de jour et temporaire - Exercice 2027

Date de décision: 13/10/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 22/10/2026

Numéro de l'acte : 20261013_066

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20261013-20261013_066-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .3
Finances locales
Decisions budgetaires
document budgétaire

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délib. 2026.066 EHPAD BON ACCUEIL Prix de journée hébergement Exercice 2027.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_066-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Page de signatures EHPAD BON ACCUEIL Budget prévisionnel HEBERGEMENT Exercice 2027.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_066-DE-1-1_2.pdf)
Page de signatures